



# CAHIER DES DELIBERATIONS

**CONSEIL MUNICIPAL  
8 AVRIL 2024**

**Date de mise en ligne : 11 avril 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-006 – COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET GENERAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune d'Erbray participe à l'expérimentation du Compte financier unique ayant pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et simplifier le processus administratif en fusionnant le compte administratif et le compte de gestion.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget général, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 658 940,18 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 1 754 167,62 €

**Détail du résultat de la section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	611 896,43 €	013	atténuation de charges	22 411,49 €
012	charges de personnel	789 368,66 €	70	produits des services	193 294,14 €
014	atténuation de produits	1 440,00 €	73	impôts et taxes (sauf 731)	404 022,97 €
65	autres charges de gestion courante	222 493,02 €	731	fiscalité locale	866 340,00 €
66	charges financières	41 836,79 €	74	dotations, participations	773 354,68 €
67	charges exceptionnelles	1 238,54 €	75	autres produits	84 735,53 €
68	dotations aux provisions et dépréciati	886,00 €	76	produits financiers	2,96 €
042	opérations d'ordre	16 785,00 €	77	produits exceptionnels	723,35 €
			042	opérations d'ordre	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 685 944,44 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 344 885,12 €</b>
	résultat de l'exercice	658 940,68 €			
	résultat antérieur	- €			
	<b>résultat de clôture</b>	<b>658 940,68 €</b>			

## Détail du résultat de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisations incorporelles	36 876,16 €	13	subvention d'investissement	21 451,05 €
204	subventions d'équipement versées	8 522,54 €	16	emprunts et dettes assimilées	600,00 €
21	immobilisations corporelles	358 829,70 €	23	immobilisations en cours	- €
23	immobilisation en cours	8 454,00 €	10	dotations, fonds divers et réserve	232 246,94 €
27	autres immobilisations financières	109 016,62 €	1068	excédent de fonctionnement	665 372,95 €
16	emprunts et dettes assimilées	235 314,01 €	27	autres immobilisations financières	- €
020	dépenses imprévues	- €	024	produits de cessions	- €
040	opérations d'ordre	- €	021	virement de la section de fonctionnement	- €
041	opérations patrimoniales	- €	040	opérations d'ordre	16 785,50 €
			041	opérations patrimoniales	- €
<b>TOTAL</b>		<b>757 013,03 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>936 456,44 €</b>

  

résultat de l'exercice	179 443,41 €
résultat antérieur	1 574 724,21 €
intégration opération d'ordre	- €
<b>résultat de clôture</b>	<b>1 754 167,62 €</b>

*Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget général, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
  - o Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 658 940,18 €
  - o Résultat de clôture de la section d'investissement : 1 754 167,62 €

Erbray, le 8 avril 2024

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jean-Noël BEAUDOIN



The image shows a blue ink signature of Jean-Noël Beaudoin over a circular official stamp of the commune of Erbray. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ERBRAY' and '54120 Erbray (Lorraine)'. The signature is a cursive scribble in blue ink.

Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-006-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-007 – COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune d'Erbray participe à l'expérimentation du Compte financier unique ayant pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et simplifier le processus administratif en fusionnant le compte administratif et le compte de gestion.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement collectif, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 187 868,20 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 238 795,57 €

**Détail du résultat de la section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	10 852,39 €	70	produits des services	95 282,99 €
012	charges de personnel	- €	75	autres produits	- €
65	autres charges de gestion courante	430,70 €	042	opérations d'ordre	44 683,55 €
66	charges financières	984,97 €			
042	opérations d'ordre	72 825,15 €			
<b>TOTAL</b>		<b>85 093,21 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>139 966,54 €</b>
résultat de l'exercice		54 873,33 €			
résultat antérieur		132 994,87 €			
résultat de clôture		187 868,20 €			

## Détail du résultat de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	Immobilisations incorporelles	36 556,75 €	13	dotations, fonds divers et réserve	14 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	opérations d'ordre	- €
16	emprunts et dettes assimilées	15 979,47 €	10	dotations, fonds divers et réserve	- €
040	subvention d'investissement	44 683,55 €	040	opérations d'ordre	72 825,15 €
<b>TOTAL</b>		<b>97 219,77 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>86 825,15 €</b>
résultat de l'exercice		10 394,62 €			
résultat antérieur		249 190,19 €			
résultat de clôture		238 795,57 €			

*Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement collectif, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
  - o Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 187 868,20 €
  - o Résultat de clôture de la section d'investissement : 238 795,57 €

Erbray, le 8 avril 2024

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jean-Noël BEAUDOIN



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-007-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-008 – COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARROUSEL**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune d'Erbray participe à l'expérimentation du Compte financier unique ayant pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et simplifier le processus administratif en fusionnant le compte administratif et le compte de gestion.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement le Carrousel, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 296 025,25 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : -210 544,07 €

**Détail du résultat de la section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	- €	70	produits des services	89 818,08 €
042	opérations d'ordre	41 397,90 €	042	opérations d'ordre	- €
<b>TOTAL</b>		<b>41 397,90 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>89 818,08 €</b>
résultat de l'exercice		48 420,18 €			
résultat antérieur		247 605,07 €			
résultat de clôture		296 025,25 €			

## Détail du résultat de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	040	opérations d'ordre	41 397,90 €
040	opération d'ordre	- €			
TOTAL		- €	TOTAL		41 397,90 €
résultat de l'exercice		41 397,90 €			
résultat antérieur		- 251 941,97 €			
résultat de clôture		- 210 544,07 €			

*Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement le Carrousel, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
  - o Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 296 025,25 €
  - o Résultat de clôture de la section d'investissement : -210 544,07 €

Erbray, le 8 avril 2024

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jean-Noël BEAUDOIN



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-008-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTHERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-009 – COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune d'Erbray participe à l'expérimentation du Compte financier unique ayant pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et simplifier le processus administratif en fusionnant le compte administratif et le compte de gestion.

Madame le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement la Pommeraie, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0,00 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 357,50 €

**Détail du résultat de la section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	108 659,12 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	- €	042	opérations d'ordre	108 659,12 €
TOTAL		108 659,12 €	TOTAL		108 659,12 €

résultat de l'exercice	- €
résultat antérieur	- €
résultat de clôture	- €

### Détail du résultat de la section d'investissement :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	109 016,62 €
040	opération d'ordre	108 659,12 €	040	opérations d'ordre	- €
TOTAL		108 659,12 €	TOTAL		109 016,62 €
résultat de l'exercice		357,50 €			
résultat antérieur		- €			
résultat de clôture		357,50 €			

*Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. La présidence est confiée à M. Jean-Noël BEAUDOIN, 1<sup>er</sup> adjoint.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2023 du budget annexe lotissement la Pommeraie, établi par le comptable du Service de gestion comptable de Nort-Sur-Erdre et conforme aux écritures du compte financier unique provisoire de la commune 2023, faisant apparaître les résultats de clôture suivants :
  - o Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 0,00 €
  - o Résultat de clôture de la section d'investissement : 357,50 €

Erbray, le 8 avril 2024

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Jean-Noël BEAUDOIN



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-009-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-010 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET GENERAL**

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2023 du budget principal faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)			1 574 724,21 €	
Réalisé 2023 (b)	2 344 885,12 €	1 685 944,94 €	936 456,44 €	757 013,03 €
TOTAL (a+b)	2 344 885,12 €	1 685 944,94 €	2 511 180,65 €	757 013,03 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	658 940,18 €		1 754 167,62 €	
Restes à réaliser (e)			0 €	230 588,40 €
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	658 940,18 €		1 523 579,22 €	
Solde cumulé (F+I)	2 182 519,40 €			

Aussi, elle propose d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 658 940,18 € à affecter
  - Affectation de 658 940,18 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 1 754 167,62 € à affecter
  - Affectation de 1 754 167,62 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 658 940,18 € à affecter
  - Affectation de 658 940,18 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 1 754 167,62 € à affecter
  - Affectation de 1 754 167,62 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Erbray, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE D'ERBRAY' and '1870-2024'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-010-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYFER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-011 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2023 du budget annexe assainissement collectif faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	132 994,87 €		249 190,19 €	
Réalisé 2023 (b)	139 966,54 €	85 093,21 €	86 825,15 €	97 219,77 €
TOTAL (a+b)	272 961,41 €	85 093,21 €	336 015,34 €	97 219,77 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	187 868,20 €		238 795,57 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	187 868,20 €		238 795,57 €	
Solde cumulé (F+I)	426 663,77 €			

Aussi, Madame le maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 187 868,20 € à affecter
  - Affectation de 87 868,20 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
  - Affectation de 100 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 238 795,57 € à affecter
  - Affectation de 238 795,57 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 187 868,20 € à affecter
  - Affectation de 87 868,20 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
  - Affectation de 100 000 € en excédent de fonctionnement capitalisé (compte R 1068)
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 238 795,57 € à affecter
  - Affectation de 238 795,57 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-011-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREI, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-012 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARROUSEL**

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2023 du budget annexe lotissement le Carrousel faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	247 605,07 €			251 941,97 €
Réalisé 2023 (b)	48 420,18 €	0 €	41 397,90 €	0 €
TOTAL (a+b)	296 025,25 €	0 €	0 €	251 941,97 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	296 025,25 €		-210 544,07 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	296 025,25 €		-210 544,07 €	
<b>Solde cumulé (F+I)</b>	<b>85 481,18 €</b>			

Aussi, elle propose d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 296 025,25 € à affecter
  - Affectation de 296 025,25 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture déficitaire de 210 544,07 € à affecter
  - Affectation de 210 544,07 € en solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte D 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 296 025,25 € à affecter
  - Affectation de 296 025,25 € en excédent reporté en section de fonctionnement (compte R 002)
- En investissement : résultat de clôture déficitaire de 210 544,07 € à affecter
  - Affectation de 210 544,07 € en solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement (compte D 001)

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-012-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-013 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE**

Madame la Maire rappelle que le Conseil a approuvé les résultats du compte financier unique 2023 du budget annexe lotissement la Pommeraie faisant apparaître :

	FONCTIONNEMENT (F)		INVESTISSEMENT (I)	
	Recettes (R)	Dépenses (D)	Recettes (R)	Dépenses (D)
Résultat ou solde reporté (a)	0 €	0 €	0 €	0 €
Réalisé 2023 (b)	0 €	0 €	357,50 €	0 €
TOTAL (a+b)	0 €	0 €	357,50 €	0 €
Solde d'exécution budgétaire (R-D) (d)	0 €		357,50 €	
Restes à réaliser (e)				
Solde d'exécution avec RAR (d-e)	0 €		357,50 €	
Solde cumulé (F+I)	357,50 €			

Aussi, elle propose d'affecter les résultats comme suit :

- En fonctionnement : résultat de clôture de 0 €
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 357,50 € à affecter
  - Affectation de 357,50 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :
- En fonctionnement : résultat de clôture de 0 €
- En investissement : résultat de clôture excédentaire de 357,50 € à affecter
  - Affectation de 357,50 € en solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement (compte R 001)

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-013-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETHAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-014 – FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2024**

Madame la Maire rappelle que, depuis la réforme de la fiscalité locale, qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier de recettes fiscales de la commune est composé de :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Afin de palier à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il est rappelé que la commune s'est vue transférer depuis 2021 le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties. Celui-ci est ainsi passé de 12,01% à 27,01% (12,01% commune + 15% département) sans incidence pour le contribuable.

Au vu de l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, du montant des allocations compensatrices perçues en 2032 et au regard des orientations municipales, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition de 1% pour l'année 2024 et de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : **28,01 %** (taux 2023 : 27,01%)
- Taxe sur le foncier non bâti : **42,97 %** (taux 2023 : 41,97%)
- Taxe d'habitation résidences secondaires : **15,13%** (taux 2023 : 14,13%)

	<b>Bases 2024 prévisionnelles</b>	<b>Taux 2024 proposés</b>	<b>Produits 2024 estimés</b>
<b>Taxe d'habitation résidences secondaires</b>	64 200	15,13%	9 713,46 €
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	2 591 000	28,01%	725 739,10 €
<b>Taxe foncière sur le non-bâti</b>	348 000	42,97%	149 535,60 €
		<b>TOTAL</b>	<b>884 988,16 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

1. **DECIDE** de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	<b>Taux 2024</b>
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	28,01%
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties</b>	42,97%
<b>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale</b>	15,13%

2. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le 12/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-014-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-015 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) D'ERBRAY AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Madame la Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public communal administratif, est responsable de l'aide sociale au niveau locale. Son budget s'équilibre notamment grâce à une subvention versée par le budget principal de la commune.

Depuis 2023, le CCAS d'Erbray a souhaité assoir son accompagnement auprès des personnes en situation de handicap, en proposant notamment des aides au financement des « aides techniques » (fauteuil, appareillage, etc.).

Pour 2024, considérant ses besoins de financement, il est proposé d'allouer une subvention d'équilibre de 1 500,20 € au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Social d'Erbray, une subvention d'un montant de 1 500,20 € pour l'exercice 2024 ;
2. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657362 en dépenses au budget principal 2024 de la commune ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-015-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric IIUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETTONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETTONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERIAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-016 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2024**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la liste des subventions aux associations pour 2024 qui a été travaillée par la Commission des finances le 2 avril 2024.

Elle propose au Conseil municipal :

- d'attribuer les subventions communales d'après les propositions faites par la Commission des finances ;
- de dire que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- de l'autoriser, elle ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et une abstention :

1. **ATTRIBUE** les subventions communales d'après les propositions faites par la Commission des finances (tableau ci-après) ;
2. **DIT** que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
3. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
4. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2024 :**

ORGANISMES	Proposition de la commission
<b>SOCIALES</b>	
ADAR - Service Aides ménagères	550,00 €
ADAPEI section de CHATEAUBRIANT	100,00 €
Santé vous Bien 44	100,00 €
ADMR (Ruffigné)	100,00 €
AFSEP(sclérosés en plaque)	50,00 €
<b>HUMANITAIRE</b>	
Amicale des donateurs du sang	423,00 €
Restaurants du Cœur	150,00 €
Secours catholique 44	150,00 €
Conférence ST VINCENT DE PAUL	150,00 €
<b>SPORTS, CULTURE</b>	
Office Intercommunal des Sports	1 572,00 €
Jeunes d'ERBRAY Football	1 008,00 €
Corps et Graphy	658,00 €
Association Animation ERBRAY*	600,00 €
Société des courses ERBRAY-MOISDON	500,00 €
MOISDON BASKET	77,00 €
<b>CHASSE, ANIMAUX</b>	
Société de chasse La Communale	50,00 €
Société de Chasse La Garenne	50,00 €
<b>CENTRES DE SECOURS, MILITAIRE</b>	
Amicale des sapeurs pompiers de MOISDON	100,00 €
Sapeurs pompiers de St Julien de V.	100,00 €
Sect. Locale Anciens Combattants	100,00 €
Association Amis du Musée de la Résistance	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 688,00 €</b>

\* dont 100 € reliquat thé dansant

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFORD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-017-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMÉLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUI, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludvine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAI, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-017 – APPROBATION DES CREDITS OUVERTS POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES ET VOYAGES SCOLAIRES 2024**

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, propose au Conseil municipal d'ouvrir, pour l'exercice 2024, les crédits suivants pour l'achat de fournitures scolaires et l'organisation de voyages scolaires :

- Crédit fournitures scolaires (maternels et primaires) :
  - 32 € par élève erbréen scolarisé (nombre d'élèves pris en compte à la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2023) dans l'un des deux établissements scolaires d'Erbray ;
  - pour l'école la Rose des Vents les factures sont directement mandatées par la mairie ;
  - pour l'école Sainte Anne les factures sont payées par l'école elle-même puis remboursées par la mairie dans la limite du budget alloué.
- Crédits fournitures scolaires (secondaires et techniques) :
  - 35 € par élève scolarisé ayant moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un bon de fournitures scolaires, à faire valoir exclusivement dans un commerce de Châteaubriant, est délivré en mairie à chaque élève, sur présentation du livret de famille ou d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et certificat de scolarité, valable à partir de juin 2024 et jusqu'au 15 octobre 2024.
- Crédits divers pour l'école la Rose des Vents :
  - Crédit fournitures administratives : 500 €
  - Crédit livres bibliothèque : 300 €
  - Crédit matériel pédagogique : 3 600 €
- Crédits voyages scolaires :
  - Ecole la Rose des Vents : 600 € pour 1 journée, prise en charge de 1/3 des frais de transports
  - Ecole la Rose des Vents : 1 500 € pour une classe de découverte d'au moins 3 jours
  - Ecole Sainte Anne : 300 € pour 1 journée, prise en charge de 1/3 des frais de transports

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'allouer les crédits, tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires et l'organisation de voyages scolaires ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ALLOUE** les crédits tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires et l'organisation de voyages scolaires ;
2. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'IK', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ERBRAY' at the top and '17100 - ALBERT' at the bottom, with a central emblem.

Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-017bis-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-018 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES EXTERIEURES ET POUR LES ENFANTS NON-RESIDENTS**

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, explique que la commune verse, chaque année, une participation aux frais de fonctionnement auprès des écoles maternelles et primaires dans lesquelles des enfants domiciliés à Erbray sont scolarisés. Parallèlement, la commune fixe annuellement un montant de participation pour les élèves scolarisés à Erbray mais domiciliés sur une autre commune.

Le montant alloué est généralement arrêté d'après la participation demandée par la ville de Châteaubriant qui s'élève, pour 2024, à 452,05 € par élève (pour rappel 436,34 € en 2023.)

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- de verser, pour l'année scolaire 2023/2024, une participation de 452,05 € par élèves auprès des écoles maternelles et primaires dans lesquels des enfants domiciliés à Erbray sont scolarisés ;
- de fixer, pour l'année scolaire 2023/2024, un montant de participation de 452,05 € par élève pour les enfants scolarisés à l'école public d'Erbray mais domiciliés sur une commune extérieure ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **DECIDE** de verser, pour l'année scolaire 2023/2024, une participation de 452,05 € par élèves auprès des écoles maternelles et primaires dans lesquels des enfants domiciliés à Erbray sont scolarisés ;
2. **FIXE**, pour l'année scolaire 2023/2024, un montant de participation de 452,05 € par élève pour les enfants scolarisés à l'école public d'Erbray mais domiciliés sur une commune extérieure ;
3. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
4. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-018-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-019 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE**

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, présente au Conseil municipal le détail des coûts moyens d'un élève de maternelle et d'un élève du primaire scolarisés à la Rose des Vents pour 2024 :

- coût moyen d'un maternel : 1 579,24 € (1 376,26 € en 2023)
- coût moyen d'un primaire :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une participation de 1 579,24 € par élève de maternelle et 363,09 € par élève de primaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2024 ;
- de dire que cette participation sera actée à travers une nouvelle convention relative aux frais de fonctionnement de l'école privée ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **DECIDE** de verser une participation de 1 579,24 € par élève de maternelle et 363,09 € par élève de primaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2024 ;
2. **DIT** que cette participation sera actée à travers une nouvelle convention relative aux frais de fonctionnement de l'école privée ;
3. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
4. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024  
Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture

Accusé de réception en préfecture  
044214400541-20240408-DEL-24-019-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-020 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET GENERAL**

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2024 du budget général, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	683 317,62 €	013	atténuation de charges	11 500,00 €
012	charges de personnel	916 526,00 €	70	produits des services	236 160,00 €
65	autres charges de gestion courante	256 626,20 €	73	impôts et taxes	363 902,16 €
014	atténuation de produits	2 500,00 €	731	fiscalité locale	931 790,00 €
66	charges financières	36 000,00 €	74	dotations, participations	778 540,94 €
67	charges exceptionnelles	15 915,00 €	75	autres produits	77 000,00 €
68	dotation aux amortissements	2 000,00 €	76	produits financiers	- €
022	dépenses imprévues	- €	77	produits exceptionnels	- €
023	virement section investissement	469 494,00 €	042	opérations d'ordre	271,22 €
042	opérations d'ordre	16 785,50 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 399 164,32 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 399 164,32 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisations incorporelles	251 135,00 €	13	subvention d'investissement	434 700,00 €
204	subventions d'équipement versées	122 500,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	- €
21	immobilisations corporelles	1 316 862,82 €	23	immobilisations en cours	- €
23	immobilisation en cours	1 542 194,00 €	10	dotations, fonds divers et réserve	91 787,33 €
26	Participations et créances rattachées	3 300,00 €	1068	excédent de fonctionnement	658 940,18 €
27	Autres immobilisations financières	150 000,00 €	27	autres immobilisations financières	170 000,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	218 111,59 €	024	produits de cessions	8 500,00 €
020	dépenses imprévues	- €	021	virement de la section de fonctionnement	469 494,00 €
040	opérations d'ordre	271,22 €	040	opérations d'ordre	16 785,50 €
041	opérations patrimoniales	- €	041	opérations patrimoniales	- €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 604 374,63 €</b>	001	excédent antérieur reporté	1 754 167,62 €
				<b>TOTAL</b>	<b>3 604 374,63 €</b>

Résultat de clôture de 658 940,18 € affecté au budget 2024 (chapitre 10 : compte 1068)

Résultat de clôture de 1 754 167,62 € affecté au budget 2024 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 1 voix contre :

1. **ARRETE** le budget principal pour l'exercice 2024 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 912 884,82 €	2 398 893,10 €	3 604 103,41 €	1 363 927,51 €
Mouvements d'ordre	486 279,50 €	271,22 €	271,22 €	486 279,50 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	1 754 167,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 399 164,32 €</b>	<b>2 399 164,32 €</b>	<b>3 604 374,63 €</b>	<b>3 604 374,63 €</b>

2. **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-020-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-021 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2024 du budget annexe assainissement collectif, établi selon la nomenclature M49 et voté au chapitre :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	133 415,25 €	70	produits des services	100 000,00 €
012	charges de personnel	15 000,00 €	042	opérations d'ordre	44 683,55 €
65	autres charges	1 000,00 €			
66	charges financières	3 000,00 €			
67	charges exceptionnelles	- €			
022	dépenses imprévues	- €			
042	opérations d'ordre	80 136,50 €			
			002	excédent antérieur reporté	87 868,20 €
	<b>TOTAL</b>	<b>232 551,75 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>232 551,75 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
20	immobilisation incorporelles	13 000,00 €	13	subvention d'investissement	11 000,00 €
21	immobilisations incorp. en cours	5 284,08 €	1068	excédent de fonctionnement	100 000,00 €
23	immobilisations corpo. en cours	350 000,00 €	040	opérations d'ordre	80 136,50 €
16	emprunts et dettes assimilées	16 964,44 €			
040	subvention d'investissement	44 683,55 €			
			001	excédent antérieur reporté	238 795,57 €
	<b>TOTAL</b>	<b>429 932,07 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>429 932,07 €</b>

Résultat de clôture de 187 868,20 € à affecté au budget 2024 :

\* 87 868,20 € au compte 002 - excédent antérieur reporté (fonctionnement)

\* 100 000 € au compte 1068 (investissement)

Résultat de clôture de 238 795,57 € affecté au budget 2024 (compte 001 : excédent antérieur reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARRETE** le budget annexe assainissement collectif 2024 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	152 415,25 €	100 000 €	385 248,52 €	111 000,00 €
Mouvements d'ordre	80 136,50 €	44 683,55 €	44 683,55 €	80 136,50 €
Solde d'exécution reporté	- €	87 868,20 €	- €	238 795,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>232 551,75 €</b>	<b>232 551,75 €</b>	<b>429 932,07 €</b>	<b>429 932,07 €</b>

1. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-021-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-022 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CARROUSEL**

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2024 du budget annexe lotissement le Carrousel, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	- €	70	produits des services	27 247,50 €
023	virement section investissement	- €	75	Autres produits de gestion courante	16 711,06 €
65	autres charges de gestions courantes	1,00 €	042	opérations d'ordre	- €
042	opérations d'ordre	339 982,81 €	002	Excédent antérieur reporté	296 025,25 €
<b>TOTAL</b>		<b>339 983,81 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>339 983,81 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	129 438,74 €	1068	excédent de fonctionnement	- €
040	opération d'ordre	- €	021	virement section fonctionnement	- €
			040	opérations d'ordre	339 982,81 €
001	déficit antérieur reporté	210 544,07 €			
<b>TOTAL</b>		<b>339 982,81 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>339 982,81 €</b>

Résultat de clôture de 296 025,25 € affecté au budget 2024 (compte 002 : excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture de - 210 544,07 € affecté au budget 2024 (compte 001 : déficit antérieur reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ARRETE** le budget annexe Lotissement le Carrousel 2024 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	1 €	43 958,56 €	129 438,74 €	- €
Mouvements d'ordre	339 983,81 €	- €	- €	339 982,81 €
Solde d'exécution reporté	- €	296 025,25 €	210 544,07 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>339 983,81 €</b>	<b>339 983,81 €</b>	<b>339 982,81 €</b>	<b>339 982,81 €</b>

2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-023-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-023 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA POMMERAIE**

Madame la Maire présente le projet du budget primitif 2024 du budget annexe lotissement la Pommeraie, établi selon la nomenclature M57 et voté au chapitre :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	80 000,00 €	70	produits des services	- €
042	opérations d'ordre	108 659,12 €	042	opérations d'ordre	188 659,12 €
	<b>TOTAL</b>	<b>188 659,12 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>188 659,12 €</b>

  

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	- €	16	emprunts et dettes assimilées	79 642,50 €
040	opération d'ordre	188 659,12 €	040	opérations d'ordre	108 659,12 €
			001	résultat investissement reporté	357,50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>188 659,12 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>188 659,12 €</b>

Résultat de clôture de 357 € affecté au budget 2024 (compte 002 : excédent antérieur reporté)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **ARRETE** le budget annexe Lotissement la Pommeraie 2024 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	80 000,00 €	188 659,12 €	- €	79 642,50 €
Mouvements d'ordre	108 659,12 €	- €	188 659,12 €	108 659,12 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	357,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>188 659,12 €</b>	<b>188 659,12 €</b>	<b>188 659,12 €</b>	<b>188 659,12 €</b>

2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240412-DEL-24-023bis-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-024 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame la Maire explique au Conseil municipal que le Département procède chaque année à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière auprès des communes de moins de 10 000 habitants ayant des projets d'opérations « concourant à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière ».

Aussi, elle propose de soumettre un dossier de demande d'aide financière pour la mise en sécurité de la rue des Bigaudières. Les travaux porteraient sur l'aménagement d'un plateau ralentisseur qui engloberait l'entrée du lotissement le Carrousel avec un troisième point de ralentissement.

Les travaux sont estimés à 32 807,00 € HT, soit 39 368,40 € TTC.

Elle précise que le versement de cette aide financière ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil municipal comportant également l'engagement de réaliser ces travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de sécurisation routière de la rue des Bigaudières et de s'engager à réaliser les travaux en 2024 ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;
- D'autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le projet de sécurisation routière de la rue des Bigaudières et **S'ENGAGE** à réaliser les travaux en 2024 ;
2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Erbray, le 8 avril 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-024-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMÉLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SFON, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUÏN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIÉ, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAI, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-025 – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 24 Janvier 2022, le conseil municipal a approuvé un contrat pour la gestion du système d'Information Géographique avec la Société SMA NETAGIS.

Ce contrat étant arrivé à échéance au 31 décembre 2024, il est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS dans les conditions suivantes :

- Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2021 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit :
  - 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
  - 2 jours pour les communes de plus de 3 000 habitants ;
  - 1 jour pour chacune des communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
  - 0,5 jour pour chacune des communes de moins de 1 500 habitants,
  - le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.
- Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 21 900,00 € HT soit 26 280,00 € TTC.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ou tout autre document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. **APPROUVE** le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat ou tout autre document s'y rapportant.

Erbray, le 8 avril 2024  
Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024  
Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
044-214400541-20240408-DEL-24-025-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Date et heure de réunion : 8 avril 2024 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 3 avril 2024

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Isabelle DUVAL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à Mme France BRETONNIER ; Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, a donné pouvoir à M. Simon VIVIEN

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL, Mme Coralie MUSTIERE

Secrétaire de séance : M. Bénédicte NEVEUX

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 17

Conseillers votants : 20

\* \* \* \* \*

**DEL-24-026 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de Loire-Atlantique a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis en santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de Loire-Atlantique et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence ouverte avec le

code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

*VU l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;*

*VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;*

*VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*VU la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*

*VU l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;*

*VU l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;*

*VU le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;*

*VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;*

*VU le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;*

*VU l'avis du Comité Social Territorial du 16 février 2024 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE** mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- DONNE** mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Erbray, le 8 avril 2024  
Le Maire,  
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Affichée le 11 avril 2024

Transmise en préfecture le 12/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
12400541-20240408-DEL-24-026-DE  
Date de réception préfecture : 12/04/2024